

GROUPES	3	4	12	FONGICIDES
GROUPE		4		INSECTICIDE

Traitement de semences incolore HELIX XTra®

INSECTICIDE ET FONGICIDES

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Le traitement de semences incolore HELIX XTra est un traitement de semences liquide destiné à l'emploi dans le canola et la moutarde pour la suppression, en début de saison, des altises, de la jambe noire transmise par les semences, d'*Alternaria* transmis par les semences ainsi que des maladies des plantules (fonte des semis, pourriture des semences et pourridié des racines) causées par *Pythium* spp., *Fusarium* spp. et *Rhizoctonia* spp. Ce produit devrait être utilisé aux endroits où une forte infestation d'altises a lieu et où une suppression prolongée est requise en début de saison.

GARANTIE

Thiaméthoxame 20,70 %

Difénoconazole 1,25 %

Métalaxyl-M et isomère-S 0,39 %

Fludioxonil 0,13 %

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,012 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS **ÉVITER QUE DU PERSONNEL NON**
AUTORISÉ ACCÈS

ATTENTION



POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **27307**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
CONTENU NET : **105 L - 1050 L, vrac**

Syngenta Canada, inc.

140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Réservé au traitement de semences dans des installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés seulement. Pas de transfert du Traitement de semences incolore HELIX XTra en système ouvert. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement. Ce produit est destiné à être utilisé dans les secteurs fortement infestés par les altises et où une suppression prolongée est requise en début de saison. Ce produit ne contient pas de colorant. Il faut ajouter un colorant approprié à la bouillie avant le traitement des semences. La réglementation découlant de la Loi sur les semences doit être suivie à la lettre lors de l'emploi de ce produit. Un colorant bleu doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur des semences d'oléagineuses.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. En cas d'ingestion, provoquer le vomissement ou faire un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Mesures de sécurité

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des ANIMAUX DOMESTIQUES et EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit. Au début des pauses, enlever les vêtements protecteurs. À la fin des quarts de travail, enlever les vêtements protecteurs et se laver à fond.

2. Éviter d'inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation et la poussière des semences traitées. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit ou les semences traitées et avant de manger, de fumer, de boire ou d'aller aux toilettes.
3. Entreposer le produit dans un endroit bien ventilé et sûr. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
4. Récupérer tout produit renversé et nettoyer l'équipement et l'aire de travail le plus rapidement possible après l'emploi.
5. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.
6. Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé. Les travailleurs affectés au traitement des semences, au nettoyage à la réparation ou à l'entretien de l'équipement de traitement des semences doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, un casque protecteur et une protection respiratoire (demi-masque respiratoire avec filtre antipoussières ou cagoule à adduction d'air frais appropriés). Les travailleurs affectés à l'ensachage ou à la couture ou à la manipulation des sacs de semences traitées doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, un casque protecteur et une protection respiratoire (masque antipoussières jetable, quart ou demi-masque respiratoire, cagoule à adduction d'air frais). Les opérateurs de chariots élévateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.
7. Porter également un masque antipoussières approprié pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées, et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.
8. Limiter le plus possible l'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage. Il a été démontré que cette pratique augmente l'exposition des travailleurs. Ne pas entrer dans des espaces confinés faisant partie de l'équipement, tels les séchoirs et les compartiments à grains, avec des buses à air comprimé dans le but de les nettoyer. Nettoyer l'équipement au moyen de grattoirs, de brosses, de balais ou d'aspirateurs. Ne pas utiliser d'air comprimé pour nettoyer les planchers. Recourir à des méthodes et de l'équipement qui produisent le moins de poussière possible, comme l'utilisation d'un aspirateur muni d'un filtre approprié ou d'une conduite d'échappement externe, l'utilisation d'un produit de nettoyage qui supprime la poussière lors du balayage, etc.

Précautions environnementales

1. Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
2. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
3. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur, procéder immédiatement à un nettoyage.

NOTE : En cas d'accident, apporter l'étiquette du produit ou la fiche technique santé-sécurité (FTSS) à l'urgence ou au médecin.

Restrictions relatives à l'emploi du produit

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Ne pas utiliser dans les poudreuses, trémies mélangeuses pour poudre ou bouillies ni tout autre équipement non industriel servant au traitement des semences (équipement de traitement à la ferme, p. ex.). NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
3. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs de semences traitées destinées à la vente ou à l'emploi au Canada : **« Ces semences ont été traitées avec le Traitement de semences incolore HELIX Xtra, qui contient un insecticide (thiaméthoxam) et des fongicides (difénoconazole, métalaxy I-M et isomère-S et fludioxonil). Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas utiliser comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. »**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :**Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

Les noms de produits suivis des symboles [®] ou ^{MC} sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	3	4	12	FONGICIDES
GROUPE		4		INSECTICIDE

Traitement de semences incolore HELIX XTra®

INSECTICIDE ET FONGICIDES

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Le traitement de semences incolore HELIX XTra est un traitement de semences liquide destiné à l'emploi dans le canola et la moutarde pour la suppression, en début de saison, des altises, de la jambe noire transmise par les semences, d'*Alternaria* transmis par les semences ainsi que des maladies des plantules (fonte des semis, pourriture des semences et pourridié des racines) causées par *Pythium* spp., *Fusarium* spp. et *Rhizoctonia* spp. Ce produit devrait être utilisé aux endroits où une forte infestation d'altises a lieu et où une suppression prolongée est requise en début de saison.

GARANTIE

Thiaméthoxame 20,70 %

Difénoconazole 1,25 %

Métalaxyl-M et isomère-S 0,39 %

Fludioxonil 0,13 %

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,012 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ÉVITER QUE DU PERSONNEL NON
AUTORISÉ ACCÈS

ATTENTION



POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 27307

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada, inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Réservé au traitement de semences dans des installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés seulement. Pas de transfert du Traitement de semences incolore HELIX XTra en système ouvert. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

Ce produit est destiné à être utilisé dans les secteurs fortement infestés par les altises et où une suppression prolongée est requise en début de saison.

Ce produit ne contient pas de colorant. Il faut ajouter un colorant approprié à la bouillie avant le traitement des semences. La réglementation découlant de la Loi sur les semences doit être suivie à la lettre lors de l'emploi de ce produit. Un colorant bleu doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur des semences d'oléagineuses.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. En cas d'ingestion, provoquer le vomissement ou faire un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Mesures de sécurité

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des ANIMAUX DOMESTIQUES et EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit. Au début des pauses, enlever les vêtements protecteurs. À la fin des quarts de travail, enlever les vêtements protecteurs et se laver à fond.

2. Éviter d'inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation et la poussière des semences traitées. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit ou les semences traitées et avant de manger, de fumer, de boire ou d'aller aux toilettes.
3. Entreposer le produit dans un endroit bien ventilé et sûr. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
4. Récupérer tout produit renversé et nettoyer l'équipement et l'aire de travail le plus rapidement possible après l'emploi.
5. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.
6. Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé. Les travailleurs affectés au traitement des semences, au nettoyage à la réparation ou à l'entretien de l'équipement de traitement des semences doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, un casque protecteur et une protection respiratoire (demi-masque respiratoire avec filtre antipoussières ou cagoule à adduction d'air frais appropriés). Les travailleurs affectés à l'ensachage ou à la couture ou à la manipulation des sacs de semences traitées doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, un casque protecteur et une protection respiratoire (masque antipoussières jetable, quart ou demi-masque respiratoire, cagoule à adduction d'air frais). Les opérateurs de chariots élévateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.
7. Porter également un masque antipoussières approprié pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées, et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.
8. Limiter le plus possible l'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage. Il a été démontré que cette pratique augmente l'exposition des travailleurs. Ne pas entrer dans des espaces confinés faisant partie de l'équipement, tels les séchoirs et les compartiments à grains, avec des buses à air comprimé dans le but de les nettoyer. Nettoyer l'équipement au moyen de grattoirs, de brosses, de balais ou d'aspirateurs. Ne pas utiliser d'air comprimé pour nettoyer les planchers. Recourir à des méthodes et de l'équipement qui produisent le moins de poussière possible, comme l'utilisation d'un aspirateur muni d'un filtre approprié ou d'une conduite d'échappement externe, l'utilisation d'un produit de nettoyage qui supprime la poussière lors du balayage, etc.

Précautions environnementales

1. Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
2. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
3. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur, procéder immédiatement à un nettoyage.

NOTE : En cas d'accident, apporter l'étiquette du produit ou la fiche technique santé-sécurité (FTSS) à l'urgence ou au médecin.

Restrictions relatives à l'emploi du produit

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Ne pas utiliser dans les poudreuses, trémies mélangeuses pour poudre ou bouillies ni tout autre équipement non industriel servant au traitement des semences (équipement de traitement à la ferme, p. ex.). NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
3. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs de semences traitées destinées à la vente ou à l'emploi au Canada : **« Ces semences ont été traitées avec le Traitement de semences incolore HELIX Xtra, qui contient un insecticide (thiaméthoxam) et des fongicides (difénoconazole, métalaxy I-M et isomère-S et fludioxonil). Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas utiliser comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. »**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :**Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Traitement de semences incolore HELIX XTra est un traitement de semences liquide prêt-à-l'emploi pour les semences de canola et de moutarde. Le Traitement de semences incolore HELIX XTra contient un insecticide (le thiaméthoxam) et trois fongicides (difénoconazole, métalaxyl-M et isomère-S et fludioxonil). L'insecticide contenu dans le Traitement de semences incolore HELIX XTra assure de 28 à 35 jours de suppression des altises en début de saison. Ce produit est destiné à être utilisé dans les secteurs fortement infestés par les altises et où une suppression prolongée est requise en début de saison. Les fongicides contenus dans le Traitement de semences incolore HELIX XTra suppriment, en début de saison, la jambe noire transmise par les semences (*Leptosphaeria maculans*), *Alternaria* transmis par les semences (*Alternaria* spp.), ainsi que les maladies des plantules (fonte des semis, pourriture des semences et pourridié des racines) causées par *Pythium* spp., *Fusarium* spp. et *Rhizoctonia* spp.

Lutte intégrée

La suppression des maladies et (ou) des altises peut être réduite de façon importante si :

- du canola est ensemencé dans le même champ plus d'une fois tous les trois ans;
- les profondeurs de semis sont excessives (>4 cm);
- les jeunes plants lèvent dans des conditions de croissance médiocres;
- le canola est ensemencé dans des champs soumis à un travail réduit du sol.

Les champs de canola doivent être surveillés de façon régulière après la levée des plants. Les altises émigrent souvent depuis les bords des champs vers l'intérieur. Des inspections des champs permettront de déterminer si un traitement insecticide foliaire est justifié et s'il faudra traiter le champ en entier ou seulement certaines parties de celui-ci.

Il faut envisager le recours à un traitement insecticide foliaire si :

- les dommages causés par les altises atteignent le seuil de dommages économiques de 25 % de la surface des cotylédons ou des premières vraies feuilles;
- un chaume de canola ou un champ de canola se trouve à côté d'un champ de canola au stade de la levée;
- on a observé de fortes populations d'altises au cours des années précédentes et un niveau de dommage soutenu. Il faut envisager le recours à un traitement insecticide foliaire si :
- on observe des dommages aux tiges, ce qui peut se produire par temps frais et venteux.

MODE D'EMPLOI

Appliquer 1,5 L du Traitement de semences incolore HELIX XTra pour 100 kg de semences, à l'aide d'un équipement commercial standard procurant un traitement uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies et des insectes escompté. Consulter le fabricant de l'équipement d'application pour en connaître le mode d'emploi et de calibrage. Maintenir une agitation constante du produit pendant le processus de traitement des semences. Laisser sécher les semences avant de les ensacher.

Pour une suppression supplémentaire des maladies dans le canola, on peut mélanger le Traitement de semences incolore HELIX XTra au fongicide DYNASTY[®] 100FS dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés

comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé. Appliquer toutes les directives, précautions, etc. pertinentes figurant sur les étiquettes des produits.

Ce produit ne contient pas de colorant. Il faut ajouter un colorant approprié à la bouillie (bleu clair pour le canola/la navette, la moutarde oléagineuse) avant le traitement des semences. Suivre les directives de mélange figurant sur l'emballage du colorant. En vertu de la *Loi sur les semences*, la réglementation relative à la coloration des semences traitées doit être suivie à la lettre lors de l'emploi de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle.

Cultures	Insectes supprimés	Maladies supprimées	Dose (L / 100 kg de semences)
Canola Moutarde	Altises	Jambe noire transmise par les semences <i>(Leptosphaeria maculans)</i> <i>Alternaria</i> transmis par les semences (<i>Alternaria</i> spp.) Maladies des plantules <i>(fonte des semis, pourriture des semences et pourridié des racines)</i> <i>Pythium</i> spp. <i>Fusarium</i> spp. <i>Rhizoctonia</i> spp.	1,5

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT DE SOUMETTRE CE PRODUIT AUX UTILISATIONS SPÉCIALES INDIQUÉES

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-dessous, a été établi par des personnes autres que Syngenta Canada, inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada, inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-dessous. En conséquence, l'utilisateur accepte toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libère Syngenta Canada, inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-dessous.

Culture	Insectes supprimés	Maladies supprimées	Dose (L/100 kg de semences)	Remarques
Moutarde joncée (types oléagineux)	Altises	Jambe noire transmise par les semences (<i>Leptosphaeria maculans</i>) <i>Alternaria</i> transmis par les semences (<i>Alternaria</i> spp.) Maladies des plantules (fonte des semis, pourriture des semences et pourridié des racines) <i>Pythium</i> spp. <i>Fusarium</i> spp. <i>Rhizoctonia</i> spp.	1,5	Une application comme traitement de semences

Notes

Entreposage des semences

Des études en laboratoire et sur le terrain ont montré que les semences de canola et de moutarde traitées avec le Traitement de semences incolore HELIX XTra peuvent être entreposées de façon sécuritaire, pendant 18 mois, sans réduction de la germination ou de la protection contre les insectes ou les maladies. Toutefois, comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada, inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences conservées plus d'une année ou à la propagation du matériel dans toutes les semences.

Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie, ou encore de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité, peut se traduire par une moindre germination ou par la réduction de la vigueur des semences et des pousses. On ne devrait traiter de telles semences avec le Traitement de semences incolore HELIX XTra que pour supprimer une maladie existante. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble des

semences, et faire des essais de germination avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi.

Équipement de semis

Selon le type de semoir utilisé, les semences traitées avec le Traitement de semences incolore HELIX XTra pourraient ne pas s'écouler du semoir au même rythme que des semences non traitées ou que des semences traitées avec d'autres produits pour le traitement des semences de canola. Il est recommandé de recalibrer le semoir avec les semences traitées avec le Traitement de semences incolore HELIX XTra avant de les semer.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance au Traitement de semences incolore HELIX XTra, insecticide du groupe 4 et fongicides des groupes 3, 4 et 12. Tout insecte ou population fongique peut renfermer des individus naturellement résistant au Traitement de semences incolore HELIX XTra ou à d'autres insecticides du groupe 4 ou fongicides des groupes 3, 4 et 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces insecticides et fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides et aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le Traitement de semences incolore HELIX XTra ou les insecticides du groupe 4 et les fongicides des groupes 3, 4 et 12 avec des produits appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes ou organismes pathogènes.

Utiliser les insecticides et les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes et fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de Syngenta Canada, inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))